

Loué : tous les véhicules de livraison sont désinfectés

Sanitaire



A Alifel, sur la nouvelle piste, le conducteur doit d'abord badger pour déclencher le cycle de lavage de son camion (bas de caisse jusqu'à 1 m de haut et roues), puis le cycle de désinfection grâce aux buses placées au sol.

La coopérative des Fermiers de Loué assure la sécurité sanitaire des élevages en équipant ses filiales de portiques de désinfection pour les camions de livraison.

La coopérative des Fermiers de Loué n'a pas attendu la diffusion de l'influenza aviaire dans les Pays de la Loire pour garantir la sécurité sanitaire des élevages. Outre les mesures de biosécurité mises en place dans les exploitations (chemin d'accès séparé, SAS d'entrée...), des équipements de désinfection pour les camions de livraison sont installés dans les différentes entreprises de la filière.

Alifel, l'usine de fabrication d'aliments des Fermiers de Loué, est la première société à avoir investi dans une piste dédiée à la désinfection des camions. « Elle a été installée dès la construction de l'usine, en 2001, rappelle Yves de la Fouchardière, directeur de la Cafel, et la piste a été refaite

et améliorée il y a 3 ans ». Destinée aux camions qui reviennent d'élevage, pour couper court à toute contamination éventuelle, la piste a été doublée sur le site de Loué. L'ancienne voie sert désormais prioritairement au lavage extérieur de l'ensemble du camion, réalisé de façon hebdomadaire, ainsi qu'au lavage mensuel de l'intérieur des cases et de la bâche. Un quai permet au conducteur de nettoyer plus aisément le haut de son véhicule.

Sur la nouvelle piste, le conducteur doit d'abord badger pour déclencher le cycle de lavage de son camion (bas de caisse jusqu'à 1 m de haut et roues), puis le cycle de désinfection grâce aux buses placées au sol. « A l'origine, cet équipement a été pensé pour lutter contre le risque salmonelle en élevage, souligne le directeur de l'usine Fabien Trihan, aujourd'hui, nous luttons également contre l'influenza aviaire. Nous adaptons donc les produits de désinfection en fonction du risque. Tout comme nous adaptons aussi la durée du cycle - plus ou moins une minute - en fonction de la saleté des camions, variable dans l'année, et

des mesures de restriction d'eau ». Les 14 camions livrant l'aliment dans les élevages sont soumis à ce protocole sanitaire.

Le siège de la Cafel, à Coulans-sur-Gée, vient également d'être équipé d'un portique de désinfection par la société CTH. « Il sera utilisé par les techniciens qui reviennent d'élevage et par les camions de livraison de produits », précise Yves de la Fouchardière. Enfin, la Safel, société d'accoupage des futures volailles de chair de la coopérative, a aussi installé un portique à l'entrée de son site pour les camions. « Nous avons déjà une barrière qui permettait de contrôler l'accès des livreurs, indique Philippe Rousseau, responsable du site, nous en profitons pour demander aux conducteurs de désinfecter le bas de leur véhicule avec un pulvérisateur manuel ». Désormais, avec le portique, la désinfection est systématique pour tous les véhicules de livraison de poussins. Grâce à une cellule de détection, le cycle débute à son passage. Les buses placées au sol et de chaque côté asperge la base de caisse d'un produit bactéricide et virucide.

DELPHINE GROBOIS

Une hausse des installations de désinfection

La société CTH, dont le siège est dans la Drôme mais qui dispose d'une filiale dans le Maine-et-Loire, a réalisé 30 installations de portiques de désinfection ces derniers mois dans les Pays-de-la-Loire, principalement dans des exploitations avicoles. Une hausse d'activité soutenue par le risque de diffusion de l'influenza aviaire dans la région. Cet équipement est vendu par la société aux environs de 4000€.

Influenza aviaire

Nouveau foyer à Malicorne, le Grand-Ouest mis à l'abri



Carte de France « Foyers IAHP en élevage depuis le 1^{er} août 2022 »

Depuis la reprise de l'épidémie fin août dans l'Ouest, la Sarthe enregistre à Malicorne son deuxième foyer infectieux, après celui de Mezeray. Face à un risque de propagation rapide du virus de l'influenza aviaire dans les élevages, une zone de contrôle temporaire est appliquée sur l'ensemble du territoire des Pays-de-la-Loire, de la Bretagne et des Deux-Sèvres.

Sur les 25 cas en élevage recensés entre le 1^{er} août et le 14 octobre, 17 se trouvent en Bretagne et Pays-de-la-Loire. En Sarthe, un nouveau cas a été détecté dans un élevage de canards cette semaine. Les animaux, présentant une mortalité clinique, ont été abattus jeudi matin sur l'exploitation située à Malicorne. Autour de ce foyer vont être définies une nouvelle zone de protection (3 km) et de surveillance (10 km) des élevages, alors qu'allaient être levées les zones établies autour de Mezeray, lieu d'un précédent cas d'influenza aviaire. Pour rappel, dans le périmètre réglementé (zone de protection et zone de surveillance), les arrêtés prévoient notamment : - l'interdiction de mise en place d'oisillons d'un jour jusqu'à la levée du périmètre réglementé (la mise en place de volailles démarrées issues de zone indemne est également interdite); - l'obligation de mettre en place une surveillance renforcée (auto-contrôles) dans toutes les exploitations commerciales de plus de 250 volailles (toutes espèces et tous stades de production). Au delà de ce périmètre, l'ensemble du territoire du Grand-Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Deux-Sèvres) se retrouve classé en zone de contrôle temporaire (ZCT). Cela implique notamment la mise à l'abri obligatoire des volailles pour les professionnels comme pour les particuliers, ainsi que des tests de dépistage réguliers en élevage sur animaux morts et avant tout mouvement (vers les abattoirs ou entre élevages). La mise en place de volailles y est par ailleurs conditionnée « à la réalisation d'un audit de biosécurité favorable ».

DG